

## Description de poste

**Titre du poste :** Chef clinique et universitaire supérieur(e), coresponsable des services de traitement des dépendances et de santé mentale

### Aperçu du poste

Le poste de chef clinique et universitaire supérieur(e), coresponsable des services de traitement des dépendances et de santé mentale est un poste de direction. La personne choisie sera responsable de la supervision des activités quotidiennes du service de psychiatrie et de ses divisions dans tous les établissements du Réseau de santé Horizon en ce qui a trait à la qualité des soins médicaux, au perfectionnement professionnel et aux questions relatives au personnel médical. Elle veillera à ce que les membres du service respectent les règlements administratifs du Réseau de santé Horizon et les règles et règlements touchant le personnel médical, ainsi que les mesures de responsabilisation conformément aux règlements administratifs et à toutes les politiques du Réseau de santé Horizon. La personne choisie aidera le chef du service clinique local à évaluer tous les nouveaux médecins et les médecins suppléants. Elle partagera la responsabilité de la gestion et de la coordination avec les réseaux connexes ainsi qu'avec les infirmières gestionnaires et les responsables de la gestion du secteur de la psychiatrie.

Dans le cas des services universitaires, la personne choisie sera chargée de collaborer avec le ou les chefs de département de la Faculté de médecine de l'Université Dalhousie afin d'intégrer efficacement les responsabilités cliniques et universitaires en conformité avec les activités stratégiques et opérationnelles de la Faculté et d'Horizon. Elle travaillera également en collaboration avec d'autres services et programmes universitaires de l'Université Dalhousie et d'Horizon sur des dossiers liés aux visions universitaires et cliniques respectives.

L'un des rôles fondamentaux de la personne choisie sera de diriger les médecins membres de son service clinique régional. Pour ce faire, elle devra solliciter les commentaires, les idées, les préoccupations et les initiatives des membres du service. Elle se fera la porte-parole de la qualité des soins et de l'amélioration de la qualité et communiquera les problèmes au chef du personnel médical (local ou régional, ou aux deux) et à l'équipe de direction du personnel médical, au besoin. La personne choisie travaillera efficacement avec la vice-présidente aux affaires médicales, universitaires et de la recherche pour coordonner les initiatives et les priorités stratégiques au niveau du système. De ce fait, une ou un chef supérieur(e) sera un intermédiaire entre les autres dirigeants d'Horizon, notamment les chefs de service, les coresponsables, les médecins, l'équipe de haute direction et le PDG d'Horizon.

## Description de poste

**Sous l'autorité du** chef régional du personnel médical et du vice-président aux affaires médicales

### Qualifications professionnelles :

- Détenir ou être admissible à des privilèges du personnel médical actif auprès du Réseau de santé Horizon.
- Être admissible à une nomination au corps professoral de l'Université Dalhousie.
- La maîtrise de l'anglais est obligatoire. Le bilinguisme serait un atout.

### Compétences et aptitudes :

La personne choisie doit être un dirigeant expérimenté qui peut démontrer son expérience de la gestion administrative et du leadership, y compris la pensée critique, la création de coalitions avec de fortes compétences interpersonnelles, et avoir de l'expérience dans la transformation de systèmes, la cohésion d'équipe et la gestion du changement.

### Principales responsabilités :

En plus des fonctions et des responsabilités énoncées dans l'article C.1.7 des Règlements administratifs du Réseau de santé Horizon et dans l'article 5.03.03 des Règlements d'Horizon, les fonctions de la personne choisie incluent, sans toutefois s'y limiter :

- En collaboration avec les responsables locaux, superviser les opérations quotidiennes du service, les soins aux patients, la formation médicale et les questions liées aux Règlements administratifs et aux règles et règlements.
- S'engager à communiquer et à évaluer les initiatives d'amélioration et d'assurance de la qualité des services de la région et à formuler des commentaires à leur sujet.
- Aider à l'obtention de privilèges et d'agrément pour les services de la région et à la conformité au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick et à la Société médicale du Nouveau-Brunswick.
- Fournir une rétroaction et une évaluation des membres et du personnel du service sur une base régulière, des évaluations du rendement des médecins suppléants et des rapports trimestriels au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick pour les membres du service concerné.

## Description de poste

- Aider le représentant local des patients en cas de plaintes contre les médecins et les services du programme.
- Assurer la coordination avec le ou les réseaux du secteur de la psychiatrie.
- Jouer un rôle consultatif pour des programmes provinciaux.
- Participer à la planification stratégique.
- Participer à la planification des ressources et aux activités de recrutement.
- Superviser les activités d'enseignement et de recherche et veiller à ce que les attentes en matière d'enseignement soient satisfaites.
- Fournir des rapports préalables à l'enquête pour les enquêtes régionales du service, le cas échéant.
- Superviser et rédiger les rapports annuels sur l'amélioration de la qualité pour le service de la région.
- Participer aux processus d'agrément de l'hôpital, de la faculté et des collèges nationaux.
- Assurer la représentation du service aux réunions du comité médical consultatif local et aux réunions du groupe de direction du service.
- Présider les réunions du service régional et représenter le service dans les comités ad hoc.
- Effectuer les tâches assignées par la vice-présidente aux affaires médicales, universitaires et de la recherche et par le chef régional du personnel, le chef local du personnel, le chef régional du service et le directeur médical.

Des tâches connexes peuvent être assignées de temps à autre pour assurer le bon fonctionnement du Réseau de santé Horizon.

### Durée du poste

La ou le chef clinique et universitaire supérieur(e) est nommé(e) pour une période de deux (2) à cinq (5) ans, sous réserve d'un examen annuel du rendement et de la reconduction par le Conseil d'administration d'Horizon en consultation avec le chef du personnel médical d'Horizon. Le Conseil d'administration peut nommer la ou le chef clinique et universitaire supérieur(e) pour un second mandat d'un maximum de deux (2) ans. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut également renommer la ou le chef clinique et universitaire supérieur(e) pour un troisième mandat d'une durée maximale de deux (2) ans après une interruption de service continu d'au moins un (1) an.

## Description de poste

Le Conseil d'administration peut, après avoir consulté le chef régional du personnel médical et le PDG, suspendre ou mettre fin à l'affectation d'une ou d'un chef clinique et universitaire supérieur(e). La suspension ou la résiliation d'une affectation à titre de chef clinique et universitaire supérieur(e) n'a aucune incidence sur les privilèges.

L'affectation peut également être résiliée en tout temps par accord mutuel des deux parties, la ou le chef clinique et universitaire supérieur(e) devant donner un préavis écrit ou verbal de quatre-vingt-dix (90) jours au chef local du personnel médical.